

tres de recherche en Suisse et à l'étranger ou le renforcement des moyens de la Commission fédérale des monuments et sites.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Cavadini, Danioth, Delalay, Ducret, Huber, Iten, Jelmini, Piller, Roth, Schallberger (10)

M. Cottier: De nombreux biens culturels sont aujourd'hui détériorés et risquent de tomber en ruine. La cause en est une croissance aussi forte que rapide de la teneur en polluants de l'atmosphère. Des contre-mesures adéquates sont indispensables pour sauver des oeuvres et monuments – il s'agit aussi bien de peintures murales ou de sculptures, que d'églises ou autres édifices situés dans toutes les régions du pays. C'est une tâche d'ordre national qui dépasse les frontières et les capacités d'un canton pris individuellement. Il est donc urgent de se donner les moyens d'éviter que la situation ne se dégrade encore.

Il s'agirait pour la Confédération de contribuer d'une part aux recherches fondamentales en chimie et en sciences des matériaux et d'autre part au développement de technologies appropriées. Certains aspects du problème ont déjà fait l'objet d'un programme national de recherche. Les milieux intéressés, tels que la Commission fédérale des sites, les Ecoles polytechniques ou l'Université, devraient être associés à cette action. Ce n'est que de cette manière que nous réussirons à préserver ces biens culturels qui sont des témoignages de notre passé. Dans ce sens, je vous invite à voter la transmission du postulat au Conseil fédéral.

M. Cotti, président de la Confédération: Je peux répondre brièvement à M. Cottier. Le problème qu'il vient de poser prend des dimensions toujours plus importantes et le programme national de recherche intitulé «Méthodes de conservation des biens culturels» a bien mis en lumière la dégradation cruelle que ces derniers subissent, notamment à cause des différentes sortes de pollution, et plus spécialement de la pollution atmosphérique. Le problème se pose d'ailleurs au niveau international et dans les pays qui nous entourent on y fait face avec beaucoup d'engagement. En Allemagne fédérale, entre 1985 et 1989, quelque 100 millions de DM ont été consacrés à la recherche pour la sauvegarde des biens culturels dans le sens que vous indiquez.

Ce même programme national de recherche a d'ailleurs établi que sans une participation accrue de la Confédération dans ce secteur, on ne pourra pas résoudre le problème au niveau national. C'est la raison pour laquelle je puis vous confirmer déjà que le postulat est accepté car c'est la voie dans laquelle nous nous sommes engagés de créer un centre d'experts chargé d'établir des structures de recherche systématique sur le sujet dans le cadre soit d'une fondation, soit d'une association, et sous une forme qui n'a pas encore été définitivement arrêtée. Une somme comprise entre 2 et 3 millions de francs devrait être affectée à cet objectif et, si le Parlement est d'accord, les moyens seront puisés dans les montants mis à disposition pour la prochaine période de recherche sur la base de l'article 16 de la loi fédérale sur la recherche.

Je répète donc que nous acceptons le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

90.766

Interpellation Cottier

Erhöhung der jährlichen Zusicherungs- und Zahlungskredite für Abwasserreinigungs- und Abfallbehandlungsanlagen

Augmentation des crédits destinés aux installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets

Wortlaut der Interpellation vom 2. Oktober 1990

Zahlreiche Kantone haben ihre Abwasserreinigungs- und Abfallbehandlungsanlagen heute noch nicht zu Ende gebaut, obwohl der Bund die Frist auf den 1. Juli 1987 angesetzt hatte. Die Gründe dafür liegen zur Hauptsache in Verzögerungen, die bei der Planung und beim Bau dieser Anlagen in den Kantonen aufgetreten sind. Aber auch der Bund ist für diese Verzögerungen mitverantwortlich, da er immer grössere Schwierigkeiten hat, den Kreditgesuchen der Kantone (Zusicherungs- und Zahlungskredite) nachzukommen. Im Interesse des Umweltschutzes muss die Fertigstellung der Gewässerschutz- und Abfallentsorgungsanlagen kontinuierlich vorangetrieben werden.

Ist der Bundesrat bereit, im Budget 1991 die Beträge sowohl für die Zusicherungs- als auch für die Zahlungskredite zu erhöhen?

Texte de l'interpellation du 2 octobre 1990

De nombreux cantons suisses n'ont aujourd'hui pas encore achevé la construction de leurs installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets alors que la Confédération a fixé cette échéance au 1er juillet 1987. Cela est dû, certes, à des retards que les cantons ont pris dans la planification et la réalisation de ces ouvrages. Mais la Confédération aussi, par ses difficultés croissantes à satisfaire les demandes de crédits (crédits annuels d'engagement et crédits de paiement) qui lui sont soumises par les cantons, porte également sa part de responsabilité dans les retards pris. L'intérêt de la protection de l'environnement commande une exécution continue et soutenue des installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets.

Le Conseil fédéral est-il disposé à augmenter dans le budget de 1991 les montants aussi bien des crédits de paiement ?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Béguin, Cavadini, Delalay, Ducret, Huber, Jelmini, Küchler, Lauber, Piller, Reymond, Roth, Schallberger (12)

M. Cottier: L'augmentation des crédits destinés aux installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets a déjà fait l'objet d'un débat lors de l'examen du budget, à la session de décembre 1990. Je serai dès lors bref.

Plusieurs cantons, dont le nôtre, n'ont aujourd'hui pas encore construit et achevé les ouvrages de traitement des eaux. Les retards sont dus à diverses causes: des raisons techniques ou, pour certaines collectivités comme nos communes, un manque de moyens financiers. Il est vrai que la Confédération, par ses difficultés croissantes à satisfaire les demandes de crédits, porte aussi sa part de responsabilité dans les retards. Les causes sont donc diverses et les retards intervenus doivent être rattrapés. Cependant, la réduction régulière du montant des subventions à allouer à la construction de ces installations rend ce rattrapage impossible. La diminution des subventions a des effets d'autant plus graves que, inversement, l'indice du coût de la construction progresse constamment. Aussi l'intérêt de la protection de l'environnement commande-t-il une exécution continue et soutenue des installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets.

Je pose dès lors la question au Conseil fédéral de savoir s'il sera disposé à augmenter, pour la prochaine période législative, soit à partir de l'année prochaine, le montant de ces crédits.

M. **Cotti**, président de la Confédération: M. Cottier souligne un problème concret. Je dois toutefois vous faire remarquer, Monsieur Cottier, que depuis 17 ans communes et cantons auraient eu la possibilité de réaliser les travaux dont vous parlez. Il est donc inexact que seul le problème financier résultant de l'attitude actuelle de la Confédération soit responsable des retards accumulés dans votre canton. Mais je dois reconnaître que ces retards existent et touchent en particulier les cantons devant encore réaliser leurs infrastructures. D'autres cantons, en revanche, ont pratiquement terminé la réalisation de leur réseau.

Lors de l'élaboration du budget 1991, le Conseil fédéral a dû fournir des efforts particuliers en ce qui concerne les économies. Une motion de la Commission des finances du Conseil national transmise par les Chambres demandait également de tels efforts. Et malheureusement, le secteur qui nous occupe a subi les conséquences de cette politique. D'autre part, le Parlement, qui ne s'est pas complètement tenu aux lignes directrices de sa motion, a bien voulu augmenter les moyens de la Confédération pour d'autres secteurs, mais pas pour celui des installations d'épuration des eaux. Par conséquent, le problème existant, il faudra tenter de rattraper ces retards.

Je ne vous cache pas, Monsieur Cottier, que face à l'évolution escomptée du budget de la Confédération – on parle souvent de chiffres rouges imminents – des problèmes existeront également à l'avenir. Cependant, je tâcherai de faire en sorte qu'au cours de la période 1992–1995 les graves retards accumulés puissent être comblés. Le Conseil fédéral compte à ce sujet sur la compréhension du Parlement.

M. **Cottier**: Je me déclare satisfait dans la mesure où, à partir de 1992, le montant pourra être augmenté.

90.701

Interpellation Miville

Kosten schweizerischer Arzneimittel

Coût des médicaments suisses

Wortlaut der Interpellation vom 19. September 1990

Der Anteil der Medikamente an den Kosten des schweizerischen Gesundheitswesens beträgt 14,1 Prozent. Gemessen an der Kaufkraft oder an geleisteten Arbeitsstunden liegen die Schweizer Arzneimittelpreise im unteren Drittel des europäischen Durchschnitts. Im absoluten Vergleich liegen sie unter jenen Japans und der USA. Stieg der schweizerische Index der Konsumentenpreise von 1977 bis 1989 auf 144,3, so blieb jener der Medikamentenpreise mit 141,3 im gleichen Zeitraum unter diesem Wert.

Die drei Basler Grossbetriebe der chemischen Industrie, dank denen jeder dritte bis vierte Einwohner der Nordwestschweiz mittelbar oder unmittelbar sein Einkommen findet, realisieren bloss 2 Prozent ihres Pharma-Umsatzes in der Schweiz, investieren aber 40 Prozent ihrer Aufwendungen für Forschung, nämlich über 1 Milliarde Franken jährlich, in unserem Lande. Ausgehend von diesen Zahlen und in der Ueberzeugung, dass die forschende Pharma-Industrie der Schweiz auch in Zukunft ihren Beitrag zur hochstehenden Gesundheitsversorgung und unserer Volkswirtschaft leisten sollte, frage ich den Bundesrat:

– ob es nicht genügt, wenn das Bundesamt für Sozialversicherung die Preise von Medikamenten der Spezialitätenliste – richtigerweise auch unter sozialpolitischen Aspekten – überprüft;

– inwiefern das Bundesamt dabei die Kosten der Forschung und Entwicklung von neuen Arzneimitteln berücksichtigt;

– wie der Bundesrat die internationale Stellung der schweizerischen Pharma-Industrie beurteilt und was er zu tun gedenkt, um für ihre Forschung auch in Zukunft positive Rahmenbedingungen sicherzustellen.

Texte de l'interpellation du 19 septembre 1990

La part des médicaments aux coûts de la santé publique en Suisse s'élève à 14,1 pour cent. Proportionnellement au pouvoir d'achat ou aux heures de travail fournies, les prix suisses des médicaments se situent dans le tiers inférieur de la moyenne européenne. En comparaison absolue, ils sont inférieurs à ceux du Japon et des Etats-Unis. Si l'indice suisse des prix à la consommation est passé à 144,3 points de 1977 à 1989, celui des médicaments, avec 141,3 points, est resté en dessous de cette valeur dans la même période. Les trois grandes entreprises bâloises de l'industrie chimique, grâce auxquelles un habitant sur trois ou sur quatre dans le Nord-Ouest de la Suisse gagne directement ou indirectement sa vie, ne réalisent en Suisse que 2 pour cent de leur chiffre d'affaires sur les produits pharmaceutiques, mais consacrent 40 pour cent de leurs dépenses, soit plus d'un milliard de francs par an, à la recherche dans notre pays.

Compte tenu de ces chiffres et du fait que la recherche effectuée par l'industrie pharmaceutique suisse doit continuer de fournir sa contribution au niveau élevé des soins et de l'économie de notre pays, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. N'est-il pas suffisant que l'Office fédéral des assurances sociales contrôle – à juste titre en tenant compte d'aspects de politique sociale – les prix des médicaments figurant sur la liste des spécialités?

2. Ce faisant, dans quelle mesure ledit office prend-il en considération le coût de la recherche et du développement de nouveaux médicaments?

3. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il la position de l'industrie pharmaceutique suisse sur le marché international et que pense-t-il faire pour assurer à cette branche, à l'avenir également, des conditions générales favorables pour sa recherche?

Mitunterzeichner – Cosignataire: Rhinow

(1)

Miville: Ich danke Ihnen dafür, Herr Präsident, dass Sie mich nicht übersehen. Dass Sie mich nicht übersehen, zeigt mir, dass ich es in der Politik doch zu etwas gebracht habe. (*Heiterkeit*)

Herr Bundespräsident, mit meiner Interpellation unterbreite ich Ihnen ganz bestimmte Sorgen um einen Industriezweig, von dem man vielleicht annehmen möchte, um ihn habe man sich keine Sorgen zu machen. Aber die Ursache meiner Sorge werde ich im folgenden darstellen.

Es handelt sich – das sei zugegeben – um einen Industriezweig, der im Interesse des Ganzen unseres Landes vorläufig noch floriert. Wir haben andere Beispiele der industriellen Tätigkeit in unserem Lande erlebt, in denen es schlechter gegangen ist: Textil, zeitweise die Uhren, zeitweise Bereiche des Maschinenbaus, neuerdings der Stahlguss; Branchen, die uns Sorgen machten und wohl noch weiterhin Sorgen machen werden.

Die Branche, auf die ich mich heute beziehe, die chemische Industrie, trägt noch zum Wohlstand und zur Vollbeschäftigung in der Schweiz bei.

Ich beziehe mich im folgenden ja besonders auf die Arzneimittel, also auf die Pharma-Produktion, eine Produktion, von der zwei Prozent in unserem Lande abgesetzt werden. Aber 40 Prozent der Forschung, die auf diesem Gebiet insbesondere von den drei Basler Konzernen betrieben wird, werden in der Schweiz getätigt, und dafür werden jährlich über eine Milliarde Franken aufgewendet, fast viermal soviel, wie der

Interpellation Cottier Erhöhung der jährlichen Zusicherungs- und Zahlungskredite für Abwasserreinigungs- und Abfallbehandlungsanlagen

Interpellation Cottier Augmentation des crédits destinés aux installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Januarsession
Session	Session de janvier
Sessione	Sessione di gennaio
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	02
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.766
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.01.1991 - 16:00
Date	
Data	
Seite	16-17
Page	
Pagina	
Ref. No	20 019 620

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.